

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.48

Objet : Plan Communal de Sauvegarde

L'an deux mille neuf et le quinze septembre
le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick
BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Michel
RODEL, Guy BATTAGLINI, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Eric
CLO, Franck DENOLLY

Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane
MONNOT

Absents excusés : .Pierre GUILLET, Annick MOURARET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Didier GERIN

Pouvoir de Annick MOURARET à Daphné GAULT

Suite au courrier de Monsieur le Préfet de l'Isère en date du 30 mars dernier, qui rappelait l'obligation faite aux communes d'élaborer et mettre en place un « Plan Communal de Sauvegarde » Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des négociations qu'il poursuit avec le cabinet conseil GERISK de Voiron sur le sujet.

Les négociations qu'il a entreprises avec cette société concernent la réalisation du PCS pour un groupement de plusieurs communes de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Ce regroupement permet d'obtenir de la société GERISK des conditions financières plus avantageuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- ♦ **Décide de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde pour un montant de 2 450 € HT.**
- ♦ **Sollicite une subvention auprès du Conseil Général au titre de la dotation territoriale**
- ♦ **Charge Monsieur le Maire de signer ces documents avec la société GERISK.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :
Patrick BARRAUD